

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 MAI 2006.

Lors de la réunion du 3 Mai 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Rapport annuel.

La CNDP a entendu une présentation et a eu un échange sur les grandes orientations de son troisième rapport annuel, ce qui lui permettra de l'arrêter définitivement à sa séance de Juin. Ce rapport portera sur la période Janvier 2005-Avril 2006 afin de ne pas morceler les commentaires sur des débats publics importants commencés au dernier trimestre 2005 et qui se sont terminés au premier trimestre 2006.

Ce glissement de calendrier se reproduira l'an prochain où le rapport annuel portera sur la période Mai 2006-Septembre 2007 et constituera un rapport de fin de mission puisque le mandat de la plupart des membres de la Commission nationale se terminera en Septembre 2007.

II – Débats publics en cours.

1 – Projet ITER en Provence

En l'absence de M. Legrand, Président de la commission particulière, M. Mansillon rappelle que le débat touche à sa fin : la réunion de clôture se tiendra à Marseille le 4 Mai et le débat public sera clos le 6 Mai.

Il informe la CNDP de la lettre reçue du réseau « Sortir du Nucléaire » et du référé-suspension formé par celui-ci devant le Tribunal Administratif de Marseille pour obtenir que le débat public soit recommencé dans son ensemble.

2 – Projet d’extension du tramway des Maréchaux à Paris.

Douze réunions publiques ont eu lieu, les dernières connaissant un public plus nombreux (en moyenne 150 personnes au lieu d’une centaine) ; les réunions tenues dans les communes riveraines de Paris ont montré la portée régionale du projet.

La réunion de synthèse aura lieu le 4 Mai.

3 – Projet d’enfouissement de la RN 13 à Neuilly.

Sept réunions publiques ont eu lieu ; il ne reste qu’une réunion thématique (où les auteurs de « cahiers d’acteurs » pourront exposer leurs positions) et la réunion de clôture du 30 Mai.

4 – Prolongement de l’A12.

Après six réunions, le débat suscite une forte participation sous toutes les formes proposées au public ; il a par exemple déjà attiré plus de 2 700 personnes aux réunions publiques et il a fallu changer des lieux de réunion pour avoir des salles plus vastes. Les oppositions sont vives entre partisans et adversaires du projet, partisans et adversaires du passage par le vallon du Pommeret.

5 – Projet de prolongement de la Francilienne (A104).

M. Bergougnoux, Président de la commission particulière, décrit lui aussi un débat public qui suscite une forte participation : les seize réunions de proximité ont attiré entre 250 et 800 personnes. Les positions étaient initialement très affirmées et contradictoires, mais on entrevoit maintenant la possibilité que se dégagent quelques points de consensus.

6 – Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l’arc languedocien.

M. Philippe Marzolf, Président de la commission particulière, expose que les réunions thématiques qui n’ont malheureusement réuni qu’un public peu nombreux (1 500 personnes après 12 réunions), ont favorisé la prise de conscience de quelques grands enjeux.

L’atelier-citoyen (échantillon de 16 personnes des trois régions) a abouti à des propositions qui sont mises à la disposition du public sous forme d’un cahier d’acteurs.

Maintenant vont commencer les réunions territoriales.

III – Information sur l’état de la préparation des débats.:

1 – Projet LGV Poitiers-Limoges et 2 – Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne.

Pour ces deux projets, le travail de préparation se poursuit sur le terrain et en relation avec le maître d’ouvrage, avec l’objectif de présenter le dossier du débat à une prochaine séance de la CNDP.

3 – Développement portuaire de Bastia

M. Mercadal, que la CNDP a chargé de suivre ce débat public, a rencontré l'équipe-projet ; des études sont encore nécessaires avant de pouvoir élaborer le dossier du débat et les appels d'offres n'ont pas été lancés. Le débat public ne pourra pas commencer avant le premier trimestre 2007. Le maître d'ouvrage saisira la commission de ce problème dans les semaines à venir.

La CNDP prendra en compte ces éléments et sur le principe, donne son accord à la prolongation du délai accordé au maître d'ouvrage pour présenter son dossier.

IV – Questions diverses.

1 – Projet de LGV Bordeaux-Toulouse : décision de RFF

Le Conseil d'Administration de RFF a décidé le 13 Avril de poursuivre les études relatives à cette LGV en visant, pour la section Bordeaux-Agen, à approfondir les enjeux et les impacts des différentes options de passage de façon à définir, à l'issue du débat public sur le projet Bordeaux-Espagne, des orientations pour le choix d'un fuseau.

D'autres études porteront sur la desserte d'Agen (par la gare actuelle ou par une gare nouvelle), la desserte de Montauban (par une gare nouvelle), les dessertes ferroviaires régionales, les conditions d'accès à la gare de Toulouse-Matabiau, etc...

RFF a exprimé le souhait que la CNDP soit garante de la concertation qui sera mise en œuvre dans le cadre de la poursuite de ce projet.

La Commission Nationale prend acte de cette décision et est prête à répondre à ce souhait, conformément au rôle de suivi que lui confie la loi, dans l'esprit suivant : la ou les phases de concertation qui suivent un débat public doivent être menées selon la même conception, faite d'ouverture, de dialogue et de transparence ; elles ne doivent pas être limitées aux corps intermédiaires (collectivités locales, acteurs économiques, associations), mais s'ouvrir à la population elle-même à l'occasion des grandes étapes de l'avancement du projet ; RFF présentera périodiquement à la CNDP les modalités d'organisation et les résultats de cette concertation.

2 – Port de Granville.

M. Mansillon rappelle que la CNDP a décidé le 7 Décembre 2005 d'apporter son appui méthodologique au Conseil Général de la Manche pour l'organisation d'un débat public local ; il a été invité, le 24 Avril, à exposer au comité de pilotage du projet (qui associe Conseil Général, Ville et Chambre de Commerce) les principes caractéristiques du débat public «type CNDP » ; le comité de pilotage a déclaré adhérer en tous points à ces principes, notamment à celui de la conduite par une personnalité indépendante, garante de la qualité et de la neutralité du débat public, et il a demandé à la CNDP de lui désigner cette personnalité.

La CNDP désigne M. Jacques Barel, qui a été récemment membre de la CPDP pour le projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

3 – Projet de contournement autoroutier de Bordeaux

Le Président expose que le Préfet de la région Aquitaine l'a récemment informé et consulté sur les modalités de la concertation qu'il envisageait d'ouvrir sur ce projet, conformément au rôle de la CNDP de suivi des projets dont elle a été saisie.

Cette concertation se déroulera de fin Avril à Juillet ; s'appuyant sur son document support largement diffusé, elle comportera divers moyens d'information et d'expression, dont des réunions publiques intercommunales.

Le Président

Yves MANSILLON